



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement, transports et espace : personnel

Question écrite n° 49823

Texte de la question

M Jean-Louis Masson appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur la situation des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (TPE) qui sont environ 4 000 en France. Ils occupent des postes notamment dans les directions départementales de l'équipement de subdivisionnaires, responsables de bureaux d'études. Ils sont recrutés à un niveau bac + 2 correspondant au niveau d'entrée dans les grandes écoles et reçoivent ensuite une formation de trois ans à l'Ecole nationale des TPE de Lyon. Ces personnels demandent, depuis plusieurs années, la réforme d'un statut vieux de plus de vingt ans qui est dépassé et qui conduit, par exemple, 60 p 100 d'entre eux à ne plus avoir, à partir de quarante ans, de perspectives de carrière et d'évolution salariale. Cet état de fait entraîne de graves conséquences en ce qui concerne l'avenir du service de l'équipement et plus particulièrement du soutien technique que ce service offre aux communes. Devant ces perspectives limitées, nombre d'ingénieurs TPE se dirigent vers le privé où leur sont offerts des salaires plus attractifs et des perspectives de carrières plus rapides (salaires supérieurs de 50 à 70 p 100). Les ingénieurs des TPE en personnes responsables ont établi et négocié avec leur ministère un projet qui leur offre de véritables perspectives de carrière, conforme à leur niveau professionnel, et qui intègre les contraintes de recevabilité des ministères du budget et de la fonction publique. Cette démarche a fait l'objet d'un engagement du ministère de l'équipement en avril 1990. Le projet lui-même a reçu son accord en septembre 1990, mais depuis cette date le projet reste bloqué. Il lui demande de bien vouloir donner une suite positive à leur attente en permettant l'adoption de ce projet de statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de réforme statutaire du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, issu d'un long travail mené en concertation avec les organisations syndicales représentatives, a été transmis aux ministres du budget et de la fonction publique en novembre 1990. Ce projet prévoit notamment la revalorisation indiciaire du premier niveau de grade et la création d'un troisième niveau de grade justifiée au regard des responsabilités de direction et des fonctions de haute technicité exercées par les ingénieurs en chef. Ce projet de réforme ne se coule pas exactement dans le cadre du protocole fonction publique, notamment au regard de l'échéancier arrêté. Le travail interministériel se poursuit. Il s'agit de pouvoir assurer que les modalités d'application du protocole de la fonction publique permettront de prendre en compte, dans le respect du calendrier arrêté, la spécificité des corps techniques de l'équipement.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49823

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement, du transport et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4593